



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017**

L'an deux mil dix sept, le 26 Juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Étaient présents : Mmes Jacqueline PIAZZA, Véronique COBALEDA, Jill OATES et M Jacky PONSOT, Lionel BERNARD,

Absent représentés : Mme Annick FERNANDEZ à M. Marc BELVISI

Secrétaire de séance: Mme Véronique COBALEDA

Ordre du Jour

- 1. Approbation du PV du dernier conseil municipal**
- 2. Changement d'intitulés d'opérations**
- 3. Décision modificative n°1**
- 4. Décision modificative n°2**
- 5. Demande de subvention DCA 2017**
- 6. Modification de la délibération de la DCA 2014**
- 7. Modification du Programme DCA 2016**
- 8. Autorisation de défrichement**
- 9. Questions diverses**

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18 h 00, Mme Véronique COBALEDA est nommée secrétaire de séance.

1. Adoption du PV du précédent Conseil

Adopté à l'unanimité

2. Changement d'intitulés d'opérations

Lors du vote du Budget Primitif du Budget Principal, le Conseil Municipal a voté l'opération 201701 « Achat d'une brouette à moteur ». Or dans l'achat de matériel d'équipement, il s'est avéré nécessaire d'acquérir un désherbeur thermique.

C'est pourquoi il convient de modifier l'intitulé de l'opération 201701 « Achat brouette à moteur » comme suit : « achat brouette à moteur et désherbeur thermique ».

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 JUIIN 2017**

3. Décision Modificative n° 1 Budget Principal

Monsieur le Maire fait part au Conseil du besoin de procéder à certaines écritures comptables, sans modifications des résultats, afin d'équilibrer les ouvertures budgétaires de l'année 2017 du Budget Principal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
020 Dépenses imprévues d'investissement	29 950,80€	
020 Dépenses imprévues d'investissement	734,40 €	
2315-201701 Achat Brouette et Désherbeur Thermique		734,40 €
2315-201702 Achat Engin de Chantier		29 950,80 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Décision Modificative n° 2 Budget Principal

Monsieur le Maire fait part au Conseil du besoin de procéder à certaines écritures comptables, sans modifications des résultats, afin d'équilibrer les ouvertures budgétaires de l'année 2017 du Budget Principal.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
020 Dépenses imprévues d'investissement	3 333,60 €	
2318-201703 Rénovation Bâtiments Communaux		3 333,60 €
1323-201703 Rénovation Bâtiments communaux		2 238,67 €
1323-201706 Réfection Voirie Scordiglaus	2 338,67 €	

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

5. Demande de subvention DCA 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que le montant de la dotation cantonale pour 2017 s'élève à 22 000 €. Il serait profitable pour la commune d'utiliser cette dotation afin d'effectuer des travaux d'aménagement des bâtiments communaux (pose de fenêtres double vitrage), de faire la réfection



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

de la toiture du PIERREFEUTIN, ainsi que de changer la porte de l'église. La gestion de ce dossier se fera en interne, à savoir pour l'administratif par le secrétariat et le suivi des travaux par les élus.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Modification de la délibération de la DCA 2014

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers, que par délibération en date du 24 septembre 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'engager des travaux de construction d'un atelier communal (DCA 2014) et de déléguer la maîtrise d'ouvrage et la mission de suivi des travaux à la Communauté de Communes pour un taux de 6%.

Étant donné la charge de travail supportée par les services de la CCAA, et l'impossibilité de mener à bien leur mission dans des délais raisonnables, il convient donc de modifier la délibération du 24 septembre 2016 afin de confier à cette dernière uniquement une délégation sans suivi technique de l'opération au taux de 4,5%.

Concernant le suivi de chantier, vu que la SARL COURIERE ARCHITECTURES avait déjà été nommée maître d'œuvre pour ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le suivi de chantier soit également effectué par cette entreprise et non par la CCAA.

Les honoraires de ce cabinet pour l'ensemble de la maîtrise d'œuvre s'élèvent à 5% HT du montant total des travaux H.T

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Modification du Programme DCA 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il lui apparaît pertinent de modifier le programme de la dotation cantonale 2016 au vu de l'augmentation significative du prix de la réfection du toit de l'Eglise suite au diagnostic technique effectué sur site. Cette modification fait l'objet d'une décision modificative.

La DCA 2016 modifiée se présente comme suit :

Réhabilitation du PIERREFEUTIN et étude du Géomètre : 32 235 € HT (38 682 € TTC)

Réfection du toit de l'Eglise Saint Sébastien et diagnostic toiture : 24 588 € HT (29 505,60 € TTC)

Publicité : 180 € HT (216 € TTC)

Soit un total de 57 003 € HT (68 403 60 € TTC)

Afin de faire aboutir ces travaux, il convient de mettre fin à la délégation de maîtrise d'ouvrage complète sur l'ensemble de ces projets. Ainsi, il convient de conserver la maîtrise d'ouvrage complète uniquement pour la réfection du toit de l'église, et ce au taux de 6%. De confier une maîtrise d'ouvrage sans suivi technique pour les travaux de réhabilitation du Pierrefeutin au taux de 4,5%.

Concernant le suivi des travaux du Pierrefeutin, et après consultation de plusieurs maîtres d'œuvre, il ressort que seule la SARL COURIERE ARCHITECTURES a répondu favorablement à notre demande. Monsieur le Maire rappelle les éléments de la mission.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 JUIIN 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mandater cette entreprise afin qu'elle assure la réhabilitation d'ouvrage du Pierrefeutin.

La rémunération du maître d'œuvre est fixée selon un pourcentage qui s'applique au montant hors taxes des travaux, soit 9%.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Autorisation de défrichement

Monsieur le maire expose que dans le cadre du projet de création d'un atelier communal, Local Technique, il est nécessaire de déposer à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt une demande de défrichement concernant les parcelles suivantes :

Désignation RIBA DE L'ISCLA

Références cadastrales C261, C262, C263

Contenances 8924 m² zone de défrichement concernée 0,25 HA.

Cette opération fait suite à la distraction du régime forestier des parcelles de la forêt communale.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Questions Diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le retour à la semaine des 4 jours pour l'année scolaire 2017-2018 a été entérinée.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la Croix Rouge qui sollicite la mise en place d'une permanence en mairie notamment la distribution de colis. Le conseil Municipal est d'accord avec cette proposition et, en informera la Croix Rouge.

Véronique COBALEDA et Marc BELVISI se rendront le 7 juillet à une réunion sur la prévention des risques (DICRM) qui permettra la mise en place sur la commune d'un plan de sauvegarde.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Martin RAYSSE, (artiste du vieux village), concernant la statue qu'il a déposée dans l'oratoire du Vieux Village il y a 20 ans. Il propose de faire « don » de son œuvre à la commune sous certaines conditions. Que la statue reste dans l'oratoire et qu'elle soit entretenue comme il se doit par la commune, sous peine que lui ou ses descendants seraient en droit de la reprendre. Il conviendra d'en discuter avec lui afin de mettre les choses au point avant de prendre une quelconque décision.

Le service Civique de la Commune, Sébastien LEEMPOELS, a commencé le 12 juin dernier. A ce jour, le contact avec les personnes rencontrées se passe assez bien. Sébastien est, pour le moment satisfait de son poste.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

Monsieur Yves MICHELET, souhaite acquérir le terrain de boules au Vieux Village. Cela fera parti d'un prochain Conseil Municipal.

Jacky PONSOT fait un petit résumé de la réunion sur les risques sismiques à laquelle il a participé, pour plus de renseignements se rapprocher de lui.

Petit rappel, la kermesse de l'école se tiendra le vendredi 30 juin à 17 h 00, avec la diffusion en continu du film sur l'Estéron (les enfants de l'école y ont participé) dans la salle du conseil laissée en libre accès.

Pour finir, Monsieur le Maire informe les conseillers que plusieurs personnes du Village sont prêtes à participer au financement de la mise en place d'un système d'électrification des cloches. Jacky PONSOT se propose pour suivre ce dossier.

La séance est levée à 19 h 15.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux